



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU SYNDICAT MIXTE DÉPARTEMENTAL DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

DÉLIBÉRATION N°2537

OBJET : Autorisation de signature de procès-verbal de mise à disposition des biens du Syndicat du Sabarthes.

L'an Deux Mille Vingt et Deux et le 4 du mois d'octobre de 18 h 00 à 20 h 10, le Conseil d'Administration du Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement, dûment convoqué, s'est réuni dans les locaux du Conseil Départemental de l'Ariège en raison des contraintes sanitaires, sous la présidence de Madame Christine TÉQUI, Présidente du SMDEA.

PRÉSENTS : Christine TEQUI, Elisabeth CLAIN, Joëlle EYCHENNE, Henri BENABENT, Raymond BERDOU, Jérôme BLASQUEZ, Jean-Pierre BOIX, Jacques ESCANDE, Alain GARNIER, Daniel GONCALVES, Patrick LAFFONT, Louis MARETTE, Alain MAYODON, Alain METGE, Thierry PORTET, Alain ROCHET, Marc SANCHEZ, Jean-Michel SOLER, André VIDAL, Pierre VIEL.

EXCUSÉS : Daniel BESNARD, Jean-Claude COMBRES, Jean-Luc COURET, Jean-Paul FERRE, Christian LOUBET, Francis MAGDALOU. Jean-Claude SERRES.

ABSENTS :

PROCURATIONS : Daniel BESNARD donne pouvoir à Elisabeth CLAIN
Jean-Claude COMBRES donne pouvoir à Louis MARETTE
Jean-Luc COURET donne pouvoir à Raymond BERDOU
Jean-Paul FERRE donne pouvoir à Jérôme BLASQUEZ
Christian LOUBET donne pouvoir à Alain MAYODON
Francis MAGDALOU donne pouvoir à Pierre VIEL

Madame la Présidente rappelle que :

- Le Syndicat des eaux du Soudour a adhéré au SMDEA pour la compétence assainissement à compter du 1^{er} janvier 2014
- Le Président du SMDEA a alors signé en février 2015 un procès-verbal de mise à disposition des biens du Syndicat du Soudour
- Le procès-verbal de mise à disposition des biens prévoyait un avenant devant traiter du transfert comptable des immobilisations
- Le Syndicat des Eaux du Soudour a fusionné avec le Syndicat Capoulet Junac pour devenir le Syndicat du Sabarthes

Le transfert de cet actif a fait l'objet de nombreuses discussions entre les deux syndicats et leurs comptables publics respectifs durant plusieurs mois. Désormais, la DDFIP propose une solution mentionnant :

- La reprise de propositions faites par le SMDEA le 15/11/2018.
- Le transfert à la Commune de Tarascon d'actifs jugés douteux pour mise à la réforme.

Cette proposition de la DDFIP solutionne définitivement le problème tout en préservant les budgets des deux syndicats. En effet, cette mise à la réforme sur un budget industriel et commercial (M49) aurait occasionné des inscriptions budgétaires contraignantes.

Madame la Présidente vous saura gré de bien vouloir délibérer et de l'autoriser à signer ledit document avec le syndicat du Sabarthes et la Mairie de Tarascon.

▪ **APPROUVE,**
ledit rapport.

▪ **AUTORISE,**

Madame la Présidente à signer un procès-verbal de mise à disposition des biens du Syndicat du Sabarthes et générer tout acte y afférent.

La Présidente du SMDEA,

Christine TÉQUI

